

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/06/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 12/06/2023
Et
Publication ou notification du :
12/06/2023

L'an 2023, le 9 Juin à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sennely s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de DREUZY Philippe, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/06/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/06/2023.

Présents : M. de DREUZY Philippe, Maire,
Mmes : COLLET Elisabeth, MARTIN Muriel, QUERCY Christine, VILLEY Séverine,
MM : AGOUTIN Cyril, BLEUSE Georges, BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DELIGNY Frédéric, GARRIDO Francis

Excusés ayant donné procuration :

Mmes : CORNUAULT Yolande à M. COUTAND Patrick, ORLAND Martine à Mme MARTIN Muriel,
MM : DE BLOIS Bruno à M. DE DREUZY Philippe, FOUCAULT Gilles à M. DELIGNY Frédéric

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUQUIN Jean-Jacques assisté de Mme BOUSSIER Marie-Anne

2023-20 – Demande de Fonds de Concours 2023 CCPS pour la salle de bain n°2 du gîte communal

Monsieur le Maire souhaite solliciter la Communauté de Communes des Portes de Sologne dans le cadre du Fonds de Concours 2023 pour la réfection de la salle de bain n°2 du gîte communal.

Le coût prévisionnel de l'opération sera financé selon le plan suivant :

Coût prévisionnel de l'opération	Plan de financement
6 772,42 €HT	Fonds de Concours CCPS : 3 386,21 €
	Commune : 3 386,21 €
	TOTAL : 6 772,42 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE à l'unanimité** le projet et le plan de financement,
- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à solliciter la Communauté de Communes des Portes de Sologne dans le cadre du Fonds de Concours 2023 pour la salle de bain n°2 du gîte communal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 09/06/2023

Le Secrétaire de séance,
M. BOUQUIN Jean-Jacques



Le Maire,
Philippe de DREUZY